



Informations et recommandations cantonales destinées aux médecins traitants concernant le COVID-19

Etat au 04.06.2020

Stratégie cantonale

Parallèlement à la diminution des cas, des hospitalisations et des décès, la sortie progressive du semi-confinement est en cours avec une troisième étape prévue le 8 juin 2020 ([lien](#)).

Afin d'éviter une nouvelle augmentation massive des cas avec l'accroissement des contacts entre les personnes et l'ouverture prochaine des frontières, l'identification et les mesures de santé publique tant pour les cas importés qu'autochtones est essentielle. Les médecins de premiers recours jouent un rôle primordial dans cette détection précoce des cas et des clusters. Il est également capital de maintenir un système de santé optimal permettant le suivi et le traitement des cas graves. A cette fin, les HUG gardent une réserve de lits "fonctionnels" en cas de nouvelle augmentation des cas.

Surveillance épidémiologique

La surveillance épidémiologique est assurée par le SMC. Elle consiste à observer attentivement différents indicateurs dont le nombre de cas confirmés, le taux de positivité des tests, le nombre de nouvelles hospitalisations et les décès. Le recours à la cartographie des cas est également en place.

Lien vers le point épidémiologique [ici](#) et le point hebdomadaire [ici](#).

Dispositif cantonal d'enquêtes d'entourages

Les enquêtes d'entourage sont menées par des collaborateurs du SMC formant la cellule COVID-19. Plusieurs éléments composent le dispositif. Premièrement, "CoviCheck" établit un contact téléphonique avec tous les cas confirmés déclarés. Un infirmier assure systématiquement le premier contact, évalue l'état de santé du patient, annonce l'isolement, s'assure qu'un suivi clinique est possible et réalise l'enquête d'entourage afin d'identifier les contacts étroits. Ensuite, chaque contact étroit est appelé par un professionnel de la santé qui affine l'anamnèse et annonce la mise en quarantaine.

Une fois ce premier contact établi avec les malades à domicile et les contacts étroits, tous sont recontactés quotidiennement par des personnes non professionnelles de la santé pour s'assurer que les cas en isolement ne développent pas de symptômes de gravité et les contacts étroits en quarantaine, des symptômes compatibles avec COVID-19. Un support médico-infirmier supervise les appels. Une personne en quarantaine qui devient symptomatique est immédiatement référée à un infirmier superviseur. Un médecin de première ligne œuvre comme aide à la décision. Un médecin de seconde ligne assure le fonctionnement du dispositif en lien avec le médecin cantonal.

Dépistage, test et déclaration

Dépistage

Toutes les personnes présentant des symptômes d'affection aiguë des voies respiratoires (p. ex. toux, maux de gorge, souffle court) avec ou sans fièvre, sensation de fièvre ou douleurs musculaires et/ou apparition soudaine d'une anosmie ou d'une agueusie sont encouragées à se faire tester.

Des recommandations pour la prise en charge des enfants pauci-symptomatiques sont en cours d'élaboration par l'OFSP pour les critères de test.

Les médecins traitants qui effectuent des prélèvements au cabinet, devraient disposer d'une filière dédiée pour ces patients et du matériel nécessaire au dépistage et/ou à la prise en charge de ces patients (masque chirurgical, surblouse, lunettes, gants et écouvillons).

Les coordonnées téléphoniques des patients testés doivent figurer sur la demande de test PCR pour permettre l'initiation rapide de l'enquête d'entourage par le SMC.

Vous êtes priés de remettre à vos patients dépistés le formulaire à compléter avec les contacts étroits rencontrés durant les 48h précédant le début de symptômes, traduit en plusieurs langues, et qui n'est transmise au SMC qu'en cas de résultat positif ([lien](#)) et les consignes d'isolement de l'OFSP ([lien](#)).

- **Les sites de prélèvements**

Les tests peuvent être effectués sur le site de prélèvements des HUG :

- ✓ HUG site E 9h-17h30 7/7j

Tests

Il est recommandé d'effectuer un test PCR à toute personne présentant des symptômes de COVID-19.

Il n'est pas recommandé d'effectuer un test de contrôle en fin d'isolement ni de frottis chez les personnes asymptomatiques.

Les tests sérologiques ne sont actuellement pas recommandés en pratique ambulatoire par les autorités sanitaires. Les situations particulières qui peuvent toutefois légitimer un test sérologique se font sur prescription médicale. Des recommandations sur ces situations sont en cours d'élaboration.

Lien vers le document de l'OFSP "Fiche d'information sur les tests COVID-19 en cours en Suisse" [ici](#).

- **Prise en charge du coût des analyses**

Afin de faciliter l'accès au dépistage, un arrêté du Conseil d'Etat du 28 mai fixe à un prix unique de 76 francs le dépistage pour toute personne pauci-symptomatique qui ne nécessite pas de consultation médicale : [lien](#) vers l'ACE. Seul le site E des HUG propose ce forfait.

La réglementation de la prise en charge des autres analyses hors ACE est détaillée sur ce [lien](#). Notamment les tests effectués à la demande du patient en cas de voyage sont à sa charge au prix courant.

A ce jour, les coûts de la sérologie ne sont pris en charge ni par l'AOS, ni par le canton.

Déclarations (OFSP : [lien](#))

- **Déclaration par les laboratoires** :

Tous les tests positifs pour SARS-CoV-2 sont à déclarer par les laboratoires dans les 2 heures au médecin cantonal par fax et à l'OFSP par voie électronique.

- **Critères de déclaration pour les médecins**

- ✓ tous les résultats cliniques de patients COVID-19 confirmés par PCR, sont à déclarer au SMC et à l'OFSP, dans un délai de 24h: [lien](#).
- ✓ les cas hospitalisés (et en EMS) et décédés pour des patients COVID-19 confirmés ou probables¹ sont à déclarer au SMC et à l'OFSP, dans un délai de 24h
- ✓ les flambées de cas de COVID-19 : pour permettre d'identifier rapidement les cas groupés et mettre en place des interventions cibles sur place : [lien](#).

Voyageurs

Certains pays ouvrent progressivement leurs frontières. Avant de partir, consultez le site du Secrétariat d'État aux migrations ([lien](#)) ainsi que www.safetravel.ch.

Les personnes qui ne présentent pas de symptômes n'ont pas besoin de se mettre en quarantaine à leur arrivée en Suisse.

¹ critères cliniques et imagerie par CT-Scan compatible avec COVID-19 et PCR négative sans autre étiologie connue ou critères cliniques et épidémiologiques et PCR négative sans autre étiologie connue